

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou

LPS® Precision Clean (Concentrate & RTU)

désignation du mélange

Numéro

d'enregistrement

**Synonymes** Aucun(e)(s).

**Numéro de pièce** M02715, M02705, M02721, M02728

Date de publication le 22-Février-2018

Numéro de version 01

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Un nettoyant industriel conçu pour éliminer la saleté, les huiles et les graisses en métal léger,

béton et autres surfaces durables.

Utilisations déconseillées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom fourn. Fournisseur: Eurotech-Renda SAS, Z.A.

Adresse Legrand, 1 Impasse des Métiers Pechbonnieu

Ville Haute-Garonne 31140

Pays France

Téléphone: +33 (0) 561 83 17 92

Fax: +33 (0) 561 83 67 32

En cas d'urgence: +001 703 527 388 (É.U.A.) +33 (0) 1 45 42 59 59 (ORFILA, France)

**Fabricant** 

Nom de la societe Rocol

Adresse Rocol House

Swillington Leeds LS26 8BS Royaume Uni

Téléphone: +44 (0) 113 232 2700

Fax: +44 (0) 113 232 2740

adresse électronique lpssds@itwprobrands.com

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers pour la santé

Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 1B H314 - Provoque des brûlures de

la peau et des lésions oculaires

graves.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1 H318 - Provoque des lésions

oculaires graves.

**Résumé des dangers** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

# Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient: 1-dodécyl, sulfate, sel de sodium, Acide silicique, SEL DE DISODIUM, Alcools, C10-16,

éthoxylés, Éther monométhylique de dipropylène glycol, Pyrophosphate de tétrapotassium,

Xylènesulphonate de sodium

Nom de la matière : LPS® Precision Clean (Concentrate & RTU) - ITW Pro Brands (Rocol EU French) M02715. M02705. M02721. M02728 Version n° : 01 Date d'émission : le 22-Février-2018

### Pictogrammes de danger



Danger

Mention d'avertissement

Mentions de danger

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

### Mentions de mise en garde

### Prévention

H314

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage.

#### Intervention

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où

elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stockage

P405 Garder sous clef.

Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations

locales/régionales/nationales/internationales.

Informations supplémentaires

de l'étiquette

Aucun(s) connu(s).

2.3. Autres dangers Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

### Informations générales

Nom chimique		en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Alcools, C10-16, éthoxylés	3	1 - 5	68002-97-1 500-182-6	-	-	
Classification:	-					
Éther monométhylique de glycol	dipropylène	1 - 5	34590-94-8 252-104-2	-	-	#
Classification:	Eye Irrit. 2;H	319				
Acide silicique, SEL DE DI	ISODIUM	1 - 5	6834-92-0 229-912-9	-	014-010-00-8	
	Acute Tox. 4 SE 3;H335	;H302, Skir	Corr. 1B;H314, E	ve Dam. 1;H318, Acute Tox. 3	3;H331, STOT	
Pyrophosphate de tétrapo	tassium	1 - 5	7320-34-5			
			230-785-7	-	-	
	Skin Irrit. 2;H		230-785-7	-	-	
	Skin Irrit. 2;H		230-785-7	-	-	
Classification : 1-dodécyl, sulfate, sel de s	Skin Irrit. 2;H sodium	1315, Eye Ir 0,1 - 1	230-785-7 rit. 2;H319 151-21-3 205-788-1	- - uatic Chronic 2;H411	-	
Classification : 1-dodécyl, sulfate, sel de s	Skin Irrit. 2;H sodium Acute Tox. 4	1315, Eye Ir 0,1 - 1	230-785-7 rit. 2;H319 151-21-3 205-788-1	- uatic Chronic 2;H411 -	-	

### Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

DSD: Directive 67/548/CEE. CLP: Règlement nº 1272/2008.

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Remarques sur la composition Le texte intégral de toutes les phrases R et mentions H est présenté en section 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Informations générales Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures

de protection individuelles appropriées.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Les brûlures chimiques doivent

être traitées par un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les personnes portant Contact avec les yeux

des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Rincer continuellement. Contacter

immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. NE PAS faire Ingestion

vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de

l'estomac dans les poumons.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements

et une vision brouillée. Risque de lésions oculaires permanentes, y compris cécité.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas de brûlure chimique: laver immédiatement avec de l'eau. Enlever, pendant le lavage, les vêtements qui ne collent pas à la peau. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion. Risques généraux d'incendie

5.1. Movens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car celà dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou

du mélange

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

Brouillard d'eau. Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières

aux autres substances présentes.

d'intervention

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Tenir à l'écart le personnel superflu. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de

> la fuite et contre le vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les aérosols ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients

endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Pour les secouristes Tenir à l'écart le personnel superflu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ce produit est miscible dans l'eau.

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

Donnée inconnue.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Ne pas respirer les aérosols ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter toute exposition prolongée. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Garder sous clef. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée inconnue.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

dipropylène glycol (CAS

34590-94-8)

Autriche. Liste MAK , OEL Ordina Composants	nnce (GwV), BGBI. II, no. 184/2001 Type	Valeur	
Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)	MAK	307 mg/m3	
,		50 ppm	
	Plafond	614 mg/m3	
		100 ppm	
La Belgique. Valeurs limites d'ex	position		
Composants	Туре	Valeur	
Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)	VME	308 mg/m3	
,		50 ppm	

# Bulgarie. LEP. Règlement n° 13 sur la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à des agents chimiques au travail

Composants	Туре	Valeur	
Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)	VME	308 mg/m3	
,		50 ppm	

# Croatie. Valeurs limites d'exposition aux substances dangereuses sur le lieu de travail (VLE), Annexes 1 et 2, Narodne Novine, 13/09

Composants	Туре	Valeur	
Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)	- MAC	308 mg/m3	
,		50 ppm	
République tchèque. LEP. Décret	gouvernemental n° 361		
Composants	Туре	Valeur	
Éther monométhylique de	Plafond	550 ma/m3	

270 mg/m3

**VME** 

Danemark. Valeurs limites d'expos Composants	Туре	Valeur	
ther monométhylique de lipropylène glycol (CAS 4590-94-8)	Vle	309 mg/m3	
,		50 ppm	
Estonie. LEP. Limites d'exposition septembre 2001)		-	u règlement n° 293 du 18
Composants	Туре	Valeur	
Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)	VME	308 mg/m3	
		50 ppm	
Finlande. Limites d'exposition sur			
Composants	Туре	Valeur	
Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)	VME	310 mg/m3	
		50 ppm	
La France. INRS, Valeurs limites d' Composants	exposition professionnelle a Type	aux agents chimiques Valeur	
Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)	VME	308 mg/m3	
14330-34-0)		50 ppm	
Allemagne. Liste MAK de la DFG (\	/LE indicatives). Fondation a		Division des risques liés a
composés chimiques dans le trava	ail (DFG)	•	•
Composants	Туре	Valeur	Forme
Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)	VME	310 mg/m3	Vapeurs.
,		50 ppm	Vapeurs.
Allemagne. TRGS 900, Valeurs lim Composants	ites dans l'air ambiant sur le Type	lieu de travail Valeur	Forme
Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS	AGW	310 mg/m3	Vapeur et aérosol.
34590-94-8)		50 ppm	Vapeur et aérosol.
Grèce. LEP (Décret n° 90/1999 et s	es modifications)	<b>LL</b>	,
Composants	Туре	Valeur	
Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)	VLCT	900 mg/m3	
<del></del> ,		150 ppm	
	VME	600 mg/m3	
		100 ppm	
longrie. LEP. Décret joint relatif à Composants	la sécurité chimique sur le li Type	ieu de travail Valeur	
Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)	VLCT	308 mg/m3	
,	VME	308 mg/m3	
slande. LEP. Règlement 154/1999	sur les limites d'exposition p	professionnelle	
Composants	Туре	Valeur	
Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS	VME	300 mg/m3	
34590-94-8)		50 ppm	

50 ppm

Composants	Туре	Valeur
Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)	VME	308 mg/m3
,		50 ppm
talie. Valeurs limites d'exposition Composants	professionnelle Type	Valeur
Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 84590-94-8)	VME	308 mg/m3
		50 ppm
Lettonie. LEP. Valeurs limites d'ex Composants	position professionnelle des Type	substances chimiques dans l'environnement de travail Valeur
Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 84590-94-8)	VME	308 mg/m3
·		50 ppm
Lituanie. VLEP. Valeurs limites po Composants	ur les substances chimiques Type	, Conditions générales requises Valeur
Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)	VLCT	450 mg/m3
	VME	75 ppm 300 mg/m3 50 ppm
Malte I FP Valeurs limites d'expo	sition professionnelle (L. N. 2	277 de la Loi sur l'autorité d'hygiène et de sécurité
		i i de la Loi sui i autorite u rivulerie et de securite
professionnelle (CAP 424), progra	mmes I et V)	
professionnelle (CAP 424), progra		Valeur
professionnelle (CAP 424), progra Composants Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS	mmes I et V)	
professionnelle (CAP 424), progra Composants Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS	mmes I et V) Type	Valeur
crofessionnelle (CAP 424), progra Composants Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)	mmes I et V) Type	Valeur 308 mg/m3
crofessionnelle (CAP 424), progra Composants Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8) Pays-Bas. LEP (obligatoires)	mmes I et V) Type	Valeur 308 mg/m3
professionnelle (CAP 424), progra Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Pays-Bas. LEP (obligatoires) Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS	mmes I et V) Type  VME	<b>Valeur</b> 308 mg/m3 50 ppm
corofessionnelle (CAP 424), progra Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Pays-Bas. LEP (obligatoires) Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Norvège. Normes administratives	Type  VME  Type  VME  VME  pour les contaminants sur le	Valeur 308 mg/m3 50 ppm Valeur 300 mg/m3
professionnelle (CAP 424), progra Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Pays-Bas. LEP (obligatoires) Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Norvège. Normes administratives	Type  Type  VME  VME  VME	Valeur 308 mg/m3 50 ppm Valeur 300 mg/m3
composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Pays-Bas. LEP (obligatoires)  Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Norvège. Normes administratives  Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Norvège. Normes administratives  Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS	Type  VME  Type  VME  VME  pour les contaminants sur le	Valeur 308 mg/m3 50 ppm Valeur 300 mg/m3
corofessionnelle (CAP 424), progra Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Pays-Bas. LEP (obligatoires) Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Norvège. Normes administratives Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS	Type  VME  Type  VME  Type  VME  pour les contaminants sur le Type	Valeur 308 mg/m3 50 ppm Valeur 300 mg/m3  lieu de travail Valeur
composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Pays-Bas. LEP (obligatoires)  Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Norvège. Normes administratives  Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Norvège. Normes administratives  Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Pologne. CMA. Règlement sur les l'environnement de travail, annexe	Type  VME  Type  VME  Type  VME  Pour les contaminants sur le  Type  Vle  Concentrations et intensités	Valeur  308 mg/m3  50 ppm  Valeur  300 mg/m3  lieu de travail  Valeur  300 mg/m3  50 ppm  maximales admissibles en facteurs nocifs dans
composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Pays-Bas. LEP (obligatoires)  Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Norvège. Normes administratives  Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Norvège. Normes administratives  Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Pologne. CMA. Règlement sur les l'environnement de travail, annexe	Type  VME  Type  VME  VME  Type  VME  VIe  Concentrations et intensités et 1  Type	Valeur  308 mg/m3  50 ppm  Valeur  300 mg/m3  lieu de travail  Valeur  300 mg/m3  50 ppm
professionnelle (CAP 424), progra Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Pays-Bas. LEP (obligatoires) Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Norvège. Normes administratives Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Pologne. CMA. Règlement sur les l'environnement de travail, annexe Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS	Type  VME  Type  VME  Type  VME  Pour les contaminants sur le  Type  Vle  concentrations et intensités et 1  Type  VLCT	Valeur  308 mg/m3  50 ppm  Valeur  300 mg/m3  lieu de travail  Valeur  300 mg/m3  50 ppm  maximales admissibles en facteurs nocifs dans
composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Pays-Bas. LEP (obligatoires) Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Norvège. Normes administratives Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Pologne. CMA. Règlement sur les l'environnement de travail, annexe Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)	Type  VME  Type  VME  VME  Type  VME  VIe  Concentrations et intensités et 1  Type	Valeur  308 mg/m3  50 ppm  Valeur  300 mg/m3  lieu de travail  Valeur  300 mg/m3  50 ppm  maximales admissibles en facteurs nocifs dans  Valeur
professionnelle (CAP 424), progra Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Pays-Bas. LEP (obligatoires) Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Norvège. Normes administratives Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)	Type  VME  Type  VME  Type  VME  pour les contaminants sur le Type  Vle  Concentrations et intensités et 1  Type  VLCT  VME	Valeur  308 mg/m3  50 ppm  Valeur  300 mg/m3  lieu de travail  Valeur  300 mg/m3  50 ppm  maximales admissibles en facteurs nocifs dans  Valeur  480 mg/m3  240 mg/m3
professionnelle (CAP 424), progra Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Pays-Bas. LEP (obligatoires) Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Norvège. Normes administratives Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Pologne. CMA. Règlement sur les l'environnement de travail, annexe Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Portugal. LEP. Décret-loi n° 290/20 Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS	Type  VME  Type  VME  Type  VME  pour les contaminants sur le Type  VIe  concentrations et intensités is 1  Type  VLCT  VME  O11 (Journal officiel du Portug	Valeur  308 mg/m3  50 ppm  Valeur  300 mg/m3  lieu de travail  Valeur  300 mg/m3  50 ppm  maximales admissibles en facteurs nocifs dans  Valeur  480 mg/m3  240 mg/m3  gal – 1 série A, n° 266)
professionnelle (CAP 424), progra Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Pays-Bas. LEP (obligatoires) Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Norvège. Normes administratives Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Pologne. CMA. Règlement sur les l'environnement de travail, annexe Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Portugal. LEP. Décret-loi n° 290/20 Composants  Éther monométhylique de	Type  VME  Type  VME  Type  VME  pour les contaminants sur le Type  Vle  Concentrations et intensités de 1  Type  VLCT  VME  O11 (Journal officiel du Portug Type	Valeur  308 mg/m3  50 ppm  Valeur  300 mg/m3  lieu de travail  Valeur  300 mg/m3  50 ppm  maximales admissibles en facteurs nocifs dans  Valeur  480 mg/m3  240 mg/m3  gal – 1 série A, n° 266) Valeur

	Туре	
Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)	VLCT	150 ppm
34390-94-0)	VME	100 ppm
Roumanie. LEP. Protection des tr	availleurs contre l'exposition	aux agents chimiques sur le lieu de travail
Composants	Туре	Valeur
Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)	VME	308 mg/m3
3 1000 0 1 0)		50 ppm
Slovaquie. LEP. Règlement n° 300	0/2007 relatif à la protection d	e la santé en cas de travail avec des agents chimiques
Composants	Туре	Valeur
Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)	VME	308 mg/m3
,		50 ppm
chimiques au travail (Journal offic	ciel de la République de Slové	•
Composants	Туре	Valeur
Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)	VME	308 mg/m3
3.000 0.00		50 ppm
Espagne. Limites d'exposition pro	ofessionnelle	
Composants	Туре	Valeur
Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS	VME	308 mg/m3
34590-94-8)		
3.000 0.0)		50 nnm
,	sécurité professionnelle (ΔV)	50 ppm
,	sécurité professionnelle (AV) Type	
Suède. VLEP. Commission sur la Composants Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS		, valeurs limites d'exposition professionnelle (AFS 20
Suède. VLEP. Commission sur la Composants Éther monométhylique de	Туре	, valeurs limites d'exposition professionnelle (AFS 20° Valeur
Suède. VLEP. Commission sur la Composants Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS	Туре	valeurs limites d'exposition professionnelle (AFS 20 Valeur  450 mg/m3  75 ppm 300 mg/m3
Suède. VLEP. Commission sur la Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)	Type  VLCT  VME	yaleurs limites d'exposition professionnelle (AFS 20 Valeur  450 mg/m3  75 ppm 300 mg/m3 50 ppm
Suède. VLEP. Commission sur la Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  La Suisse. SUVA : Valeurs limites	Type  VLCT  VME  d'exposition aux postes de t	yaleurs limites d'exposition professionnelle (AFS 20 Valeur  450 mg/m3  75 ppm 300 mg/m3 50 ppm
Suède. VLEP. Commission sur la Composants Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8) La Suisse. SUVA : Valeurs limites Composants	Type  VLCT  VME  d'exposition aux postes de t Type	yaleurs limites d'exposition professionnelle (AFS 20 Valeur  450 mg/m3  75 ppm  300 mg/m3  50 ppm  ravail  Valeur
Suède. VLEP. Commission sur la Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  La Suisse. SUVA : Valeurs limites	Type  VLCT  VME  d'exposition aux postes de t	yaleurs limites d'exposition professionnelle (AFS 20 Valeur  450 mg/m3  75 ppm 300 mg/m3 50 ppm
Suède. VLEP. Commission sur la Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  La Suisse. SUVA : Valeurs limites Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS	Type  VLCT  VME  d'exposition aux postes de t Type  VLCT	yaleurs limites d'exposition professionnelle (AFS 201 Valeur  450 mg/m3  75 ppm 300 mg/m3 50 ppm  ravail  Valeur  300 mg/m3  50 ppm
Suède. VLEP. Commission sur la Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  La Suisse. SUVA : Valeurs limites Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS	Type  VLCT  VME  d'exposition aux postes de t Type	yaleurs limites d'exposition professionnelle (AFS 201 Valeur)  450 mg/m3  75 ppm 300 mg/m3 50 ppm  ravail  Valeur  300 mg/m3  50 ppm 300 mg/m3
Suède. VLEP. Commission sur la Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  La Suisse. SUVA : Valeurs limites Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)	Type  VLCT  VME  d'exposition aux postes de t Type  VLCT  VME	yaleurs limites d'exposition professionnelle (AFS 20 Valeur  450 mg/m3  75 ppm 300 mg/m3 50 ppm  ravail  Valeur  300 mg/m3  50 ppm 300 mg/m3  50 ppm 300 mg/m3 50 ppm
Suède. VLEP. Commission sur la Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  La Suisse. SUVA : Valeurs limites Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Royaume-Uni. EH40 Limites d'exp	Type  VLCT  VME  d'exposition aux postes de t Type  VLCT  VME  VME  position sur le lieu de travail ('	yaleurs limites d'exposition professionnelle (AFS 20 Valeur  450 mg/m3  75 ppm 300 mg/m3 50 ppm  ravail  Valeur  300 mg/m3  50 ppm 300 mg/m3  50 ppm 300 mg/m3 50 ppm
Suède. VLEP. Commission sur la Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  La Suisse. SUVA : Valeurs limites Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Royaume-Uni. EH40 Limites d'exp. Composants	Type  VLCT  VME  d'exposition aux postes de t  Type  VLCT  VME  vosition sur le lieu de travail (  Type	yaleurs limites d'exposition professionnelle (AFS 20 Valeur  450 mg/m3  75 ppm 300 mg/m3 50 ppm  ravail  Valeur  300 mg/m3  50 ppm 300 mg/m3  50 ppm 300 mg/m3  50 ppm WEL)  Valeur
Suède. VLEP. Commission sur la Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  La Suisse. SUVA : Valeurs limites Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Royaume-Uni. EH40 Limites d'exp	Type  VLCT  VME  d'exposition aux postes de t Type  VLCT  VME  VME  position sur le lieu de travail ('	y valeurs limites d'exposition professionnelle (AFS 20 Valeur  450 mg/m3  75 ppm 300 mg/m3 50 ppm  ravail  Valeur  300 mg/m3  50 ppm 300 mg/m3
Suède. VLEP. Commission sur la Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  La Suisse. SUVA : Valeurs limites Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Royaume-Uni. EH40 Limites d'exp Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)	Type  VLCT  VME  d'exposition aux postes de t  Type  VLCT  VME  vosition sur le lieu de travail (  Type	yaleurs limites d'exposition professionnelle (AFS 20 Valeur  450 mg/m3  75 ppm 300 mg/m3 50 ppm  ravail  Valeur  300 mg/m3  50 ppm 300 mg/m3  50 ppm 300 mg/m3  50 ppm WEL)  Valeur
Suède. VLEP. Commission sur la Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  La Suisse. SUVA : Valeurs limites Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Royaume-Uni. EH40 Limites d'exp Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)	Type  VLCT  VME  d'exposition aux postes de t Type  VLCT  VME  vosition sur le lieu de travail ( Type  VME	y valeurs limites d'exposition professionnelle (AFS 20 Valeur  450 mg/m3  75 ppm 300 mg/m3 50 ppm  ravail  Valeur  300 mg/m3  50 ppm 300 mg/m3
Suède. VLEP. Commission sur la Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  La Suisse. SUVA : Valeurs limites Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Royaume-Uni. EH40 Limites d'exp Composants  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)  Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)	Type  VLCT  VME  d'exposition aux postes de t Type  VLCT  VME  position sur le lieu de travail ( Type  VME  VME	yaleurs limites d'exposition professionnelle (AFS 20 Valeur  450 mg/m3  75 ppm 300 mg/m3 50 ppm ravail  Valeur  300 mg/m3  50 ppm 300 mg/m3 50 ppm 300 mg/m3 50 ppm WEL)  Valeur  308 mg/m3  50 ppm 309 mg/m3

Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet

(DDSE)

Donnée inconnue.

Concentrations prédites sans

effet (PNEC)

Donnée inconnue.

### Directives au sujet de l'exposition

UE - Valeurs limites d'exposition : Désignation « Peau »

Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS Résorption via la peau

34590-94-8)

Slovénie. LEP. Règlements concernant la protection des travailleurs contre les risques d'exposition aux produits chimiques au travail (Journal officiel de la République de Slovénie)

Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS

Résorption via la peau

34590-94-8)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

appropriés

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de

processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau

acceptable. Des dispositifs de rinçage oculaire et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection

conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement

de protection.

Protection des yeux/du

visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

Protection de la peau

- Protection des mains Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

- Autres Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire. **Risques thermiques** 

Mesures d'hygiène

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue

de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur

de produit.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État physique Liquide. Liquide. Forme Couleur Bleu-vert. Odeur Aarumes.

Seuil olfactif Donnée inconnue.

12 - 13

Point de fusion/point de

congélation

Donnée inconnue.

Point initial d'ébullition et

100 °C (212 °F)

intervalle d'ébullition

Point d'éclair Aucun(e)(s) Taux d'évaporation 1 AcBu Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

limite inférieure Non établi

d'inflammabilité (%)

Nom de la matière : LPS® Precision Clean (Concentrate & RTU) - ITW Pro Brands (Rocol EU French) M02715, M02705, M02721, M02728 Version no : 01 Date d'émission : le 22-Février-2018

limite supérieure d'inflammabilité (%) Non établi

< 18 mm Hg @20°C Pression de vapeur

Densité de vapeur

Donnée inconnue. Densité relative

Solubilité(s)

100 en % (dans l'eau) Solubilité (dans l'eau) Coefficient de partage: Donnée inconnue.

n-octanol/eau

**Température** Donnée inconnue.

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Donnée inconnue. Donnée inconnue. Viscosité Non explosif. Propriétés explosives Propriétés comburantes Non comburant.

9.2. Autres informations

8,44 - 8,87 livres/gallon Densité

Pourcent volatils > 90 en % 1,01 - 1,06 Densité

COV 0,38 en % (RTU) per U.S. State and Federal Consumer Product Regulations

1,5 en % (concentré) per U.S. State and Federal Consumer Product Regulations

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réagit violemment avec les acides forts. Ce produit peut réagir avec des comburants. 10.1. Réactivité

Ce produit est stable dans des conditions normales. 10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Contact avec des substances incompatibles. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. 10.4. Conditions à éviter

10.5. Matières incompatibles Acides. Agents oxydants. Oxydes de carbone. 10.6. Produits de

décomposition dangereux

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Informations générales L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets

indésirables.

Informations sur les voies d'exposition probables

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. L'inhalation prolongée peut être nocive. Inhalation

Contact avec la peau Provoque de graves brûlures de la peau. Contact avec les yeux Provoque des lésions oculaires graves. Provoque des brûlures de l'appareil digestif. Ingestion

**Symptômes** Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque des lésions oculaires graves.

Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements

et une vision brouillée. Risque de lésions oculaires permanentes, y compris cécité.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Not expected to be acutely toxic.

Composants **Espèce** Résultats d'essais

1-dodécyl, sulfate, sel de sodium (CAS 151-21-3)

Aiguë Cutané

DL50 Lapin > 500 mg/kg, 24 Heures

Oral

DI 50 977 mg/kg

Acide silicique, SEL DE DISODIUM (CAS 6834-92-0)

<u>Aiguë</u> Inhalation Vapeur

CL50 Rat > 2,06 mg/l, 4 Heures Composants Espèce Résultats d'essais

Oral DL50

Rat 994,7 - 1335,9 mg/kg

Éther monométhylique de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)

Aiguë Cutané

DL50 Rat > 20 ml/kg, Heures

Oral

DL50 Rat 5,4 ml/kg

Xylènesulphonate de sodium (CAS 1300-72-7)

<u>Aiguë</u> Cutané

DL50 Lapin >= 2000 mg/kg, 24 Heures

Corrosion cutanée/irritation

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

cutanée

**Lésions oculaires** Provoque des lésions oculaires graves.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire N'est pas un sensibilisateur de la peau.

Sensibilisation cutanée Aucune sensibilisation cutanée n'est attendue pour ce produit.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus

de 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.

Hongrie. Ordonnance (hongr. EüM) n° 26/2000 relative à la protection contre les substances cancérogènes sur le lieu de travail et la prévention des risques liés à l'exposition à ces dernières [et ses modifications]

N'est pas listé.

Toxicité pour la reproduction

Ce produit ne donne normalement pas lieu à des effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé.

Danger par aspiration

Ne constitue pas un danger par aspiration.

Informations sur les mélanges

et informations sur les

substances

Aucune information disponible.

Autres informations Aucun(s) connu(s).

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1. Toxicité D'après les données disponibles, les critères de classification dans les substances dangereuses

pour les milieux aquatiques, danger aigu, ne sont pas remplis.

1,6

Composants Espèce Résultats d'essais

1-dodécyl, sulfate, sel de sodium (CAS 151-21-3)

**Aquatique** 

Crustacé CE50 Puce d'eau (Daphnia obtusa) 9,2 - 10,4 mg/l, 48 heures
Poisson CL50 Carpe, Cirrhinus mrigala 1,36 mg/l, 96 heures

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation Coefficient de partage

n-octanol/eau (log Kow) 1-dodécyl, sulfate, sel de sodium

Facteur de bioconcentration

(FBC)

Donnée inconnue.

**12.4. Mobilité dans le sol**Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes** Aucun(s) connu(s).

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures

ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à

l'élimination).

**Emballage contaminé**Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de

l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un

site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services

d'élimination de déchets.

Informations / Méthodes

d'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Éliminer le

contenu/récipient conformément aux réglementations

locales/régionales/nationales/internationales.

**Précautions particulières** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### ADR

**14.1. Numéro ONU** UN3266

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Acide silicique, SEL DE DISODIUM)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8
Risque subsidiaire Label(s) 8
No. de danger (ADR) 80
Code de restriction en E
tunnel

**14.4. Groupe d'emballage** II **14.5. Dangers pour** Non.

l'environnement

**14.6. Précautions** Donnée inconnue.

particulières à prendre par

l'utilisateur

RID

**14.1. Numéro ONU** UN3266

**14.2. Désignation officielle** LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Acide silicique, SEL DE DISODIUM) de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8
Risque subsidiaire Label(s) 8
14.4. Groupe d'emballage II
14.5. Dangers pour Non.

l'environnement

**14.6. Précautions** Donnée inconnue.

particulières à prendre par

l'utilisateur

**ADN** 

**14.1. Numéro ONU** UN3266

**14.2. Désignation officielle** LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Acide silicique, SEL DE DISODIUM) de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8
Risque subsidiaire Label(s) 8
14.4. Groupe d'emballage II
14.5. Dangers pour Non.

l'environnement

14.6. Précautions

Donnée inconnue.

particulières à prendre par

l'utilisateur

IATA

**14.1. UN number** UN3266

14.2. UN proper shipping Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s. (Silicic acid, Disodium salt)

name

14.3. Transport hazard class(es)

Class 8
Subsidiary risk 
14.4. Packing group II

14.5. Environmental hazards No.
ERG Code 8L

**14.6. Special precautions** Not available.

for user

Other information

Passenger and cargo Allowed with restrictions.

aircraft

Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

**IMDG** 

**14.1. UN number** UN3266

14.2. UN proper shipping CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Silicic acid, Disodium salt)

name

14.3. Transport hazard class(es)

Class 8
Subsidiary risk 14.4. Packing group ||
14.5. Environmental hazards

Marine pollutantNo.EmSF-A, S-B14.6. Special precautionsNot available.

for user SAFOL 23E7

STEP WAC/SOD. LAURYL SULFA

14.7. Transport en vrac Non établi.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

ADN: ADR: IATA: IMDG: RID



# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications N'est pas listé.

Règlement (UE)  $n^{\circ}$  649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

### **Autorisations**

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements N'est pas listé.

### Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

### Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP)

et à ses amendements. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du

Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

**Réglementations nationales** Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, avec ses

modifications, les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à travailler avec ce

produit.

15.2. Évaluation de la sécurité

chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Liste des abréviations Donnée inconnue.

Références Donnée inconnue.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une

combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané. H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de révision Identification du produit et de l'entreprise : noms commerciaux de substitution

Composition/Renseignements sur les ingrédients : Options de divulgation

Caractéristiques chimiques et physiques : Propriétés multiples

**Informations de formation** Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

# Clause de non-responsabilité

Rocol ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.